

Conseil municipal de la Commune de Quézac

Compte rendu de la séance du lundi 28 septembre 2015

Présents : Flore THÉRON, Claude BEAU, Guillaume BELLATON, Patrick BOSC, Lydie COUDERC, Pascal FRAZZONI, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET, Marie-Aude SAINT-PIERRE

Représentés :

Absents / excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Lydie COUDERC

Ordre du jour :

Examen de la délibération de la Communauté de Communes relative à la maîtrise d'ouvrage du Pont Monument de Quézac.

Questions diverses :

Mise en oeuvre de la loi NOTRe : évolution de l'organisation communale dans le cadre des nouvelles intercommunalités.

Le Conseil municipal est informé de la démission de Madame Marie BOUCHE. Le conseil compte désormais dix membres en exercice.

Délibérations du conseil :

n°046 Modification des compétences de la communauté de communes

Afin de prendre en compte les modifications des compétences de la communauté de commune décidées le 21 septembre 2015, l'assemblée est amenée à voter de manière concordante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *approuve* la modification des statuts de la Communauté de communes des gorges du Tarn et des grands causses, *précise* que cette modification se fera par le biais d'une délibération concordante de la Communauté de communes et de ses communes membres, dans les conditions de majorité requises pour la création du groupement, *dit* qu'il appartiendra à Monsieur le Préfet de modifier les compétences par arrêté.

Questions diverses :

***Pont monument**

La modification des statuts de la communauté de commune permet la sortie du pont monument de Quézac de la compétence voirie intercommunautaire, afin de permettre à la commune de devenir seul maître d'ouvrage pour sa restauration.

Le maître d'œuvre sera certainement Lozère ingénierie.

***Travaux de Fayet**

Les travaux d'élargissement de la voirie ont commencé. Un premier mur est terminé, le second en bonne voie. Les réseaux électriques seront enterrés.

***Mise en oeuvre de la loi NOTRe : évolution de l'organisation communale dans le cadre des nouvelles intercommunalités**

La Nouvelle organisation territoriale de la République, après avoir réduit le nombre de cantons, et fusionné les régions (13 sur 22 demeureront en 2016), prépare la fusion des communautés de communes.

La règle est la suivante : les nouvelles intercommunalités devront compter au moins 15 000 habitants, avec des dérogations à 5 000 habitants en territoire rural comme le nôtre.

Le Préfet doit présenter des propositions à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui doit se réunir le 9 octobre, pour une mise en œuvre prévue en mars 2016 avec des aménagements possible jusqu'en janvier 2017.

Dans cette optique, le choix des communes nouvelles est un enjeu important.

La commune de Florac pourrait prochainement devenir commune nouvelle avec Bédouès, Cocurès et La Salle Prunet.

Au cours d'une réunion à Florac le 15 septembre 2015, le président de la communauté de communes Sud Lozère a présenté deux hypothèses : soit le rattachement aux intercommunalités du périmètre du GAL Terre de vie (12 000 habitants), soit la distinction de 2 territoires au sein de cet ensemble. Il s'agirait alors des Cévennes d'une part, et des gorges et causses d'autre part.

En matière de commune nouvelle, la possibilité la plus logique serait celle d'une commune allant d'Ispagnac à La Malène, cet ensemble ayant les mêmes caractéristiques économiques, à savoir le tourisme dans les gorges, et l'agriculture sur les causses, ainsi que l'identité des gorges du Tarn.

Où se situe l'avenir de Quézac parmi ces possibilités ?

Vers Florac ?

Au sein d'une nouvelle intercommunalité, d'une commune nouvelle ?

L'identité de Quézac n'est assurément pas celle des Cévennes.

En résumé, plusieurs évolutions sont envisageables, autour de notre bassin de vie et sans vision partisane. Mais, au stade actuel, aucun positionnement n'est arrêté. Il convient d'attendre la proposition du Préfet qui sera suivie de réunions avec les habitants.

***Prochain conseil**

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra à Blajoux au mois d'octobre.